

Archives départementales de l'Isère . 4^e 8m.
Le 5^e février 1754 après les trois publications ordinaires sans
avoir découvert aucun Empêchement j'ay donné la benediction
nuptiale a Honnêt Etienne Bayon brode fils de feu françois
es de defuncte foy turpent maître d'œuvre par, et Honnêt claudine
meunier d'aprey fille de pierre es de femme Cadet Lypine
meunier, d'autre part Etienne Grollet Claude grollet Louis bethon
bongat, pierre gaudin qui n'ont signé avec ledit grollet non obstant que les
parties par ne savent de ce mariage se signer C. Grollet
Le 5^e février 1754 a été l'acte l'acte en point
Prestet Cur^e